

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis - Mmes ALLIEL Michelle - BOURACHOT Sarah - CRONIER Aïcha. Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - FRANQUET Aurélien - LEGRAND Kévin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent – SAUVET Jean-Marie -THOMASSIN Patrick - TRIBOLET Gérard - VASSEUR Denis.

ABSENT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Madame Marie-Christine BROCHOT pouvoir à Monsieur Denis DUPUIS
Madame Francine PELTIER pouvoir à Monsieur Gérard TRIBOLET
Madame Marie-Laure DAUVIN pouvoir à Monsieur Christophe BRIOT
Madame Catherine HUGUENIN pouvoir à Madame Michelle ALLIEL
Madame Janine QUARCIA pouvoir à Monsieur Patrick THOMASSIN
Monsieur Bruno VERNET pouvoir à Madame Aïcha CRONIER

ABSENTE EXCUSÉE SANS POUVOIR : Madame Alix JUSSEAUME

ABSENTS : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CALVEZ

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Christophe CALVEZ est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

1. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX RUE DE LA SOIE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser les travaux de bordures et trottoirs Rue de la soie :

Le montant de ces travaux est estimé à **500 000 € HT**.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention auprès du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès du Département concernant les travaux relatifs à la Rue de la Soie

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2. FINANCES : AUTORISATION ACOMPTE SUBVENTION AU CCAS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget CCAS et le budget RPA sont subventionnés par le Budget Communal.

Afin d'éviter les problèmes de disponibilité de trésorerie sur la période précédant le vote des budgets, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe du versement d'un acompte sur la subvention annuelle avant le vote du Budget, dans la limite de 50% du montant de subvention accordée l'année N-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à verser, avant le vote des budgets de l'année N, un acompte dans la limite de 50% du montant alloué sur l'exercice budgétaire N-1.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT ALSH PRINTEMPS 2024 :

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances de Printemps, des activités de loisirs pour les enfants. Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 22 avril au 3 mai 2024.

Monsieur le Maire PROPOSE aux membres du Conseil de créer :

3 postes d'adjoint d'animation 2ème classe, diplômes BAFA ou équivalent, pour la période allant du 22 au 26 avril 2024.

3 postes d'adjoint d'animation 2ème classe, diplômes BAFA ou équivalent, pour la période allant du 29 avril au 3 mai 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la création des postes contractuels du 22 avril au 3 mai 2024..

DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au BP 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. FINANCES : ACHAT D'UNE PEINTURE RÉALISÉE PAR M. COLIN (EXPOSITION DE FÉVRIER) :

Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'acquérir des œuvres d'art aux artistes qui se produisent lors des différentes expositions au sein de la Médiathèque.

Monsieur COLIN a notamment proposé une œuvre « La Musique » dont l'acquisition permettrait d'enrichir la collection communale.

Cette toile exposée à la Médiathèque est proposée au prix de 400 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

LIBELLÉ	DEMANDE ASSOCIATION 2024	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL 13/03/2024	OBSERVATIONS 2024	DÉTAIL VOTE 2024
Coop, mater 83*30 élèves + 5 élèves	2 430	2 430	76 EL * 30 € = 2280 / +150 (+5 EL) = 2430	POUR = 22
Coop, prim 161*30 + 5 élèves	4 800	4 800	155 EL * 30 € = 4650 / +150 (+5 EL) = 4800	POUR = 22
APEBS	1 000	1 000	-	POUR = 22
COSM de BLS	7 700	7 700	-	CONTRE = 22
Union des cheveux blancs	3 000	2 500		POUR = 17 ABS = 4
Breuil en couleurs	1 031.58	1 031.58		POUR = 22
Mains et merveilles	500	500		POUR = 22
Jardins familiaux	1 100	1 100	Dont 700 de subvention exceptionnelle	POUR = 22
Fit danse BLS	4 000	4 000		POUR = 22
Tennis club de BLS	5 000	4 000	3 propositions : 5000 = 8 pour 3000 = 2 pour 4000 = 10 pour	CONTRE = ABSTENTION = 3 POUR = 10
US BLS (football)	18 000	18 000		CONTRE = 1 ABSTENTION = 0 POUR = 21

Restos du cœur	1 500	2 000		POUR = 17
Clermont club rugby	1 000	500		POUR = 22
Entente Pongiste Clermontois	300	300		POUR = 19 Abs = 3
Sté Civile des chasseurs	600	300	2 propositions 300 = 13 pour 200 = 7 pour	CONTRE = ABSTENTION = 2 POUR =
Cent pour un Toit	200	300	400 : 11 POUR 200 : 11 POUR	CONTRE = ABSTENTION = 0 POUR = 22
Secours catholique	200	200		POUR = 22
Amicale sportive des Sapeurs- Pompiers	250	250		POUR = 22
France Alzheimer	200	200		POUR = 22
Judo Clermontois	500	400	2 propositions : 500 = 4 pour 400 = 18 pour	CONTRE = ABSTENTION = POUR =
Secours Populaire	500	500	700 = 9 pour/500 = 11/ abs 1	POUR = 11
Fil d'ariane	à votre convenance	100		POUR = 22
ENVOL	à votre convenance	200		POUR = 22
Souvenir Français	à votre convenance	-		
Comité Jumelage	5 000	5 000	5000 = 11/ 3500 = 6/ Abs =3	POUR =11
TOTAUX	58 812	57 312		

6. QUESTIONS DIVERSES :

Aucune questions diverses.

Monsieur DUPUIS procède à un petit rappel de l'agenda à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de Séance

Christophe CALVEZ

Le Maire

Denis DUPUIS



Handwritten signatures in blue ink, including one that reads 'Maire Denis DUPUIS' and another that reads 'SAO VET'.